

# REGLEMENTS SHOW DES TALENTS

ASSO AIED'A  
&  
NEGOCE PROD'EVENTS

Présentent

## Le Show Des Talents



Le Show Des Talents

**Concours et Show Musical Chrétien**

**1<sup>ère</sup> Edition 2009 / 2010**

<http://diversityradiotv.fr.gd>

*Du Samedi 10 octobre*

*Au*

*Samedi 19 décembre 2009*

Eglise de Dieu de Pentecôte  
5/7, rue Maximilien ROBESPIERRE  
93130 NOISY-LE-SEC

<http://diversityradiotv.fr.gd>

# Le Show Des Talents

*Concours et Show Musical Chrétien*



## Le Règlement du CONCOURS MUSICAL CHRETIEN SHOW DES TALENTS

Du 10 octobre au 19 décembre 2009

Noisy-le-Sec,

### Les organisateurs:

L'Association **AIED'A** (Association Internationale des Etincelles D'Amour) et son Partenaire et ORGANE événementielle **NEGOCE PROD'EVENTS**.

### La période et le lieu:

Du 10 octobre au 19 décembre 2009 à l'église de Dieu de Pentecôte, 5/7, rue Maximilien de ROBERSPIERRE 93130 NOISY-LE-SEC.

### Le but du concours

Le concours Musical « Show Des Talents » a pour but la promotion de la musique chrétienne, le lancement des jeunes voix, la stimulation des voix précieuses pour les intégrations à l'élite de la musique évangélique internationale.

Le concours s'intitule le « **Show Des Talents** » et se déroulera selon son ampleur tous les semestres.

### Les conditions :

Le concours est ouvert à tous groupes chrétiens de France et des Dom Tom, et les personnes ayant la capacité de jouer un instrument, de chanter et de faire partie d'un orchestre. Il se déroule avec un accompagnement orchestral (live).

Les gagnants de l'édition précédente peut s'ils le souhaitent participer aux différentes éditions. Pour ce faire, une simple demande expresse auprès du Comité d'Organisation du concours et s'il n'y a pas d'en jeu d'ordre moral et de concurrence déloyale envers des autres groupes, la participation peut être acceptée, l'histoire de remettre en jeu son potentiel et de profiter de cette porte ouverte à la création, à la continuation et à la promotion.

### L'inscription au concours :

L'inscription au jeu et concours « Show Des Talents » implique l'acceptation des règles, accords et consignes.

Le Règlement du Concours peut être demandé au Conseil d'Administration de l'AIED'A ou de son Partenaire événementiel Négoce Prod'Events ou au Comité d'Organisation du Concours et sur le site internet <http://diversityradiotv.fr.gd>

L'inscription se fait conformément à une fiche téléchargeable et imprimable à l'adresse internet <http://diversityradiotv.fr.gd> rubrique événements, qui sera transmise par la suite à l'adresse de domicile d'AIED'A située à la MDA 18 BP # 35, 15, passage Ramey 75018 Paris, ou par fax + (33) 958 869 518, ou par e-mail : [dhedwin@hotmail.com](mailto:dhedwin@hotmail.com), ou directement dans une église partenaire.

À l'inscription, chaque Compétiteur ou Orchestre présentera ou enverra ( jusqu'à la date de la présélection J≤10) un dossier qui contiendra:

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée;
- Un chèque ou espèce ou virement d'un montant défini adressé à l'ordre d'AIED'A;
- Un dossier de projet ou une fiche de formulation de vœux.

A signaler qu'une inscription est dite retenue une fois que les éléments mentionnés ci-dessus sont satisfaits ; et que le délai et le calendrier définis par les organisateurs ont été respectés ; et que le dossier de projet ou fiche de formulation de vœux, les droits d'enregistrements et d'inscriptions ont été acquittés.

## **La Présélection**

### **Les Compétiteurs ou Orchestres**

Samedi 10 octobre 2009 : Grande Ouverture Show Des Talents.

Samedi 24 octobre 2009 : Suite présélection.

Samedi 07 novembre 2009 : Suite présélection.

### **Quart de finale :**

Vendredi 20 ou Samedi 21 novembre 2009

### **Demi-finales :**

Samedi 05 décembre 2009

### **Finale :**

Samedi 19 décembre 2009

*NB : dates susceptibles de modifications sur avis du Comité d'Organisation du concours.*

*A noter que si un ou des compétiteur/s ne se présente/ent pas à la présélection, il/s sera/ont éliminé/s d'office du concours.*

### **Les Compétiteurs ou Orchestres étrangers**

N'est pas envisagé pour le moment.

### **Le déroulement du concours**

Après la présélection, un nombre X des compétiteurs seront sélectionnés par le Jury en prenant en compte l'avis du public.

L'ordre de passage ou d'entrée d'un Compétiteur ou Orchestre en concours est fixé par la programmation du jour.

Les compétiteurs ou orchestres respecteront exactement les précisions des organisateurs concernant l'entrée en concours et les prestations.

## **LE REPERTOIRE**

### **Les Compétiteurs ou Orchestres**

Chaque compétiteur ou orchestre préparera pour la présélection et le concours deux pièces de la musique de son répertoire ou des grands orchestres connus, soit des reprises ou des interprétations qui ne dépasseront pas 5 minutes chronos.

Le chronomètre est de rigueur et peut être aussi un élément ou un facteur de non sélection d'un orchestre.

## **LE COMPETITEUR OU L'ORCHESTRE**

L'Orchestre doit être accompagné de ses matériels sonores: pianos acoustiques, claviers, des tambours, percussions, guitares, guitares basses, saxophones (alto ou soprano) etc...

### **Les obligations des Compétiteurs :**

- Respecter les horaires et les calendriers définis ;
- Respecter et signer les conditions de règlements du jeu et concours;
- Signer les contrats de cession et des droits de diffusion d'images fixés par les organisateurs;
- Pratiquer le fairplay ;
- Privilégier le dialogue au lieu de la discorde ;
- Vendre les billets des différents Shows ;
- Viser l'esprit d'équipe.
- Développer son talent et ne pas jouer la star.

*NB : Si une d'entre ces obligations n'est pas satisfaite et respectée par les compétiteurs, ils seront éliminés automatiquement du concours par disqualification.*

### **Les obligations des Organisateurs :**

- Organiser le jeu et concours Show Des Talents ;
- Apporter du renouveau à la jeunesse chrétienne ;
- Offrir un panel de couleur musicale diversifiée ;
- Offrir une image positive du monde musical chrétien et de ses différentes facettes ;
- Capacité à mettre en œuvre une structure professionnelle autour d'un grand événement culturel.

Mettre en avant la communauté évangélique et la rendre plus active et professionnelle :

- Assurer la Promotion de la jeunesse d'où la relève ;
- Créer une ouverture d'esprit plus large dans le domaine musical ;
- Démontrer la richesse de la culture musicale évangélique.

Mobiliser les jeunes et constituer l'Unité :

- Moteur d'unification des églises ;
- Révéler la créativité des groupes et reconnaître leur sens artistique ;
- Leur faire prendre conscience de leur capacité ;
- Produire, Un, voire deux DVD à l'issue des prochaines éditions ;
- Donner la possibilité aux groupes de faire des prestations dans des conditions professionnelles ;
- Permettre aux groupes d'exprimer leurs talents et de bénéficier d'une promotion ;
- Leur offrir une nouvelle expérience dans un cadre professionnel ;
- Partager la notion de respect entre les groupes ;
- Assurer la disponibilité de la salle de spectacle ;
- Constituer un Jury crédible et ne pas oublier que nous chantons pour Dieu ;
- Assurer les moyens sonores et d'éclairage de l'espace nécessaire ;
- Veiller au bon fonctionnement et au bon déroulement du concours ;
- Conditionner et assurer le bon déroulement des présélections et leurs impartialités ;
- Assurer la garde, la protection et la continuité du jeu et concours « Show Des Talents »
- Assurer le calme pour le déroulement du concours ;
- Interdiction complète de la presse et des reporters photographes dans les coulisses de la scène, en exceptant la télévision et la radio accréditées ;
- Assurer la neutralité du Jury, des Membres Organisateur face à la correction et le résultat des votes pour les classements partiels et finals ;
- Veiller au respect des règles du jeu et concours « **Show Des Talents** » ;
- Protéger et garantir l'image et la notoriété du jeu et concours « **Show Des Talents** » ;
- Assurer la pérennité du jeu et concours et garantir les prix des vainqueurs.

## LE JURY

Le Jury est composé :

D'un Membre désigné par chaque orchestre, des personnalités importantes de la musique, ou de la culture, ou de la diplomatie et ou de la communauté évangélique. A ce titre, les Membres du Jury peuvent être aussi : des Compositeurs, des Musicologues, des Diplomates, des Journalistes et des Rédacteurs de Radio et de la Télévision, des Personnalités culturelles, sociales, locales, des Pasteurs, des Laïcs etc...

Les décisions du Jury ne peuvent pas être changées. Elles représentent 40% des délibérés. Le Membre de Jury désigné par un orchestre ne peut pas voter pour son groupe. Le compétiteur recevra la moyenne des notes données par les autres membres de Jury. Les notes et les classements sont confidentiels et annoncés seulement à la fin de chaque phase du concours par l'animateur du concours.

## LE PUBLIC

### Le Public

Le public est composé de gens qui se sont déplacés et viennent assister au Show Des Talents ou soutenir un Orchestre de leur choix. Il est au centre même du jeu et concours « Show Des Talents », sa voix compte à 60%. Ce qui signifie qu'il est un vecteur clé de cette démarche promotionnelle. Il est le premier Jury à devoir donner le premier ticket de qualification à l'orchestre ou groupe de son choix.

## LE PROCESSUS ELIMINATOIRE :

14 à 22 Groupes participants au total.

Tirage au sort et la formation des genres musicaux par 3 poules : A, B et C.

A = Gospel et ses dérivés ; B = Compas et ses dérivés ; C = Variétés et ses dérivées

Eliminatoires : tous les groupes prévus en scène par soirée et 2 à 5 groupes éliminés par concert.

Quart de finale : les 8 à 12 meilleurs groupes retenus s'affronteront et 4 à 6 seront éliminés.

Demi-finale : les 4 à 6 meilleurs groupes s'affronteront et 1 à 2 groupes seront éliminés.

Finale : les 3 à 4 meilleurs groupes retenus s'affronteront et un classement final permettant la réalisation d'un des 3 vœux formulés par les finalistes selon les résultats du Public et du Jury.

## TROPHEE ET PRIX

### Le Trophée Show Des Talents.

« Le Trophée Show Des Talents » est assigné en **SYMBOLE** aux orchestres vainqueurs.

### Le Prix Show Des Talents.

« Le Prix Show Des Talents » est assigné en **NATURE** aux orchestres vainqueurs en se basant sur un accord de sponsorat ou de mécénat passé directement entre les Vainqueurs et les Sponsors ou les Mécènes.

Notre intérêt est que le **Trophée** reste exclusivement un symbole à l'interprétation déclarée d'une victoire et non pas l'élément déclencheur de quelconque division entre Artiste, Orchestre et ses collaborateurs.

A la fin du concours et après vérification du délai d'enregistrement du dossier de Projet ou de Fiche de Formulation de Vœux les vainqueurs auront quinze jours (15) pour présenter les pièces demandées par les Sponsors ou les Mécènes.

Faute de quoi, un tel manquement risque de remettre à plat l'accord de Sponsorat ou de Mécénat passé entre les Partenaires du Concours « Show Des Talents » et les Orchestres.

Le **1<sup>er</sup> Prix** : Financement d'un projet d'une valeur de **5.000 €**(non numéraire)

Le **2<sup>ème</sup> Prix** : Financement d'un projet d'une valeur de **2.500 €**(non numéraire)

Le **3<sup>ème</sup> Prix** : Financement d'un projet d'une valeur de **1000 €**(non numéraire)

Les sommes sont imposables. S'il y a des Sponsors ou Mécènes qui veulent offrir des prix supplémentaires, le Comité Organisateur se réserve le droit de communiquer les changements dans le nombre des prix.

Les compétiteurs, qui ne gagnent pas de prix, recevront des diplômes de participation.

### **CLAUSE DE REPRESENTATION**

Après chaque fin d'édition de jeu et concours « Show Des Talents » les groupes gagnants signeront un Contrat de Management et de Représentation valable deux (2) ans renouvelables avec notre partenaire Négoce Prod'Events en vue de travailler sur des projets d'avenir et des tournées locales, nationales et internationales.

*Fait à Paris, le 26 septembre 2009,*

\_\_\_\_\_  
Avec mention lu et approuvé

Edwin D'HAÏTI

\_\_\_\_\_  
avec mention lu et approuvé

.....

Promoteur « Show Des Talents »

Représentant Groupe.....

**NB** : les frais d'inscription sont récupérables pour chaque groupe ou orchestre car une commission leur sera rétribuée sur les billets vendus et les DVD issus du concours.

**PROTOCOLE D'ACCORD  
SHOW DES TALENTS**

Entre,  
D'une part,

LES PROMOTEURS DU SHOW DES TALENTS, l'Association Internationale des Etincelles D'Amour (AIED'A) et Negoce Prod'Events, représentées par Monsieur Edwin D'HAÏTI, Agent commerciale, demeurant au 2, avenue des Sablons – 91350 GRIGNY inscrit au registre spécial des Agents Commerciaux à Evry sous le no 488 281 932 dénommé ci-après, l'Agent.

Ladite Association dénommée ci-après, le Promoteur,

D'autre part,

Monsieur/Madame/Mademoiselle .....  
.....  
représentant/e le groupe ou Orchestre.....  
.....  
demeurant à/au .....  
exerçant le métier de.....  
.....

Ledit groupe ou orchestre dénommé ci-après Artiste,

**ACCEPTTE** les règles et les conditions régissant le jeu et concours **Show Des Talents** et **DONNE** le plein pouvoir et l'autorisation aux Promoteurs du **Show Des Talents**, l'Association Internationale des Etincelles D'Amour (AIED'A) et Negoce Prod'Events le droit de prendre et d'utiliser les images du Shows Des Talents à des fins associatives et commerciales et ne feront d'objet d'aucune contestation et de poursuite judiciaire.

En foi de quoi, ce protocole d'accord peut servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le...../...../..2009....

\_\_\_\_\_  
Avec mention lu et approuvé

\_\_\_\_\_  
avec mention lu et approuvé

M. Edwin D'HAÏTI

.....

Promoteur « Show Des Talents »

Représentant Groupe.....

**NB :** les frais d'inscription sont récupérables pour chaque groupe ou orchestre car une commission leur sera rétribuée sur les billets vendus et les DVD issus du concours.